

**Compte-rendu de la Réunion du  
Conseil Municipal du 9 mars 2021**

**Date de convocation :**  
4 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 mars, à 19 heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Rochefort-en-Yvelines en séance publique, sous la présidence de Mr Sylvain LAMBERT, Maire

**Etaient présents :** Sylvain Lambert, Christian Gatineau, Martine Merelle, Yves-Olivier Parizot, Sandrine Buisson, Béatrice Gout, Xavier Henry, Stéphanie Caillard, Christian Bou, Pascal Romé, Yann Prince, Fabienne Maillebois.

**Nombre de Conseillers**  
En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 13

**Absente excusée et représentée :** Nelly Basso représentée par Christian Gatineau

**Absent excusé :** Christophe De Sousa

**Secrétaire de séance :** Xavier Henry

**1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2020**

Monsieur le Maire procède à la lecture du procès-verbal qui est approuvé par l'ensemble des élus.

**2. CA RT : Opposition au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires et demande au Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires de prendre acte de cette décision.

**3. Département : Demande de subvention dans le cadre de l'aide à la lecture publique (mutualisation)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'être commune porteuse du projet pour la demande d'aide financière auprès du Département pour les communes souhaitant faire partie du dispositif d'achat de documentaires adultes et jeunesse et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au dossier.

Le montant de l'ensemble des demandes des communes est de 7.100€ réparties comme suit : Rochefort-en-Yvelines : 1.500€, Prunay en Yvelines : 1000€, Ponthévrard : 300€, Sonchamp : 1000€, Saint Arnoult-en-Yvelines : 2000€, Orcemont : 600€, St Hilarion : 300€, Bullion : 400€.

**4. Bibliothèque : vente de livres année 2021**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la vente occasionnelle du 9 mars 2021 au 15 janvier 2022 inclus, d'ouvrages provenant de dons ou de livres désherbés. Le prix de vente est fixé à 0.50€, 1€ ou 2€ selon le format (poche, relié, beaux-livres). Les fonds seront reversés sur le budget communal.

## **6. Seine Yvelines Numérique: Convention de partenariat**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune de Rochefort-en-Yvelines et Seine Yvelines numérique ainsi que tout document relatif à ce dossier afin d'acquérir le matériel informatique nécessaire au secrétariat de la mairie.

## **7. Comité des fêtes : rachat de matériel**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acheter l'épandeur à sel, des câbles, un adaptateur et un tableau électrique ainsi que des barnums au comité des fêtes pour un montant de 999.75 euros.

## **8. Eglise – Approbation avant-projet et demandes de subventions**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'avant-projet définitif du 28 décembre 2020 pour la restauration des charpentes et toitures du collatéral et de la nef ; autorise le maire à déposer un permis de construire relatif aux travaux cités ; sollicite une demande d'aide financière auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (montant 177 107.00€), la Région (montant 88 553.50€, du Département (montant 85 000.00€), de la Préfecture dans le cadre de la DETR 2021 pour 117 000€ si les modalités de demande de subvention pour l'année 2021 sont inchangées.

## **9. Département-Aide financière pour les commerces qui ont subi une fermeture administrative**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le dispositif d'aide d'urgence de soutien aux commerces et à l'artisanat par le bloc communal, approuve le règlement relatif au dispositif départemental d'aide départemental d'aide d'urgence « soutien aux commerces et à l'artisanat par le bloc communal » - deuxième phase, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département ainsi que tout autre document relatif au dossier, autorise Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier auprès du Département au titre dudit dispositif.

## **10. Informations et questions diverses**

- a. Urbanisme
- b. Dispositif de remboursement des sommes correspondant aux frais de garde pu d'assistance des élus des commerces de moins de 3000 habitants
- c. Formation gendarmerie

La séance est levée à 21h00

Le Maire, Sylvain LAMBERT

